

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Premier projet de résolution CA23 09 0040 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)**

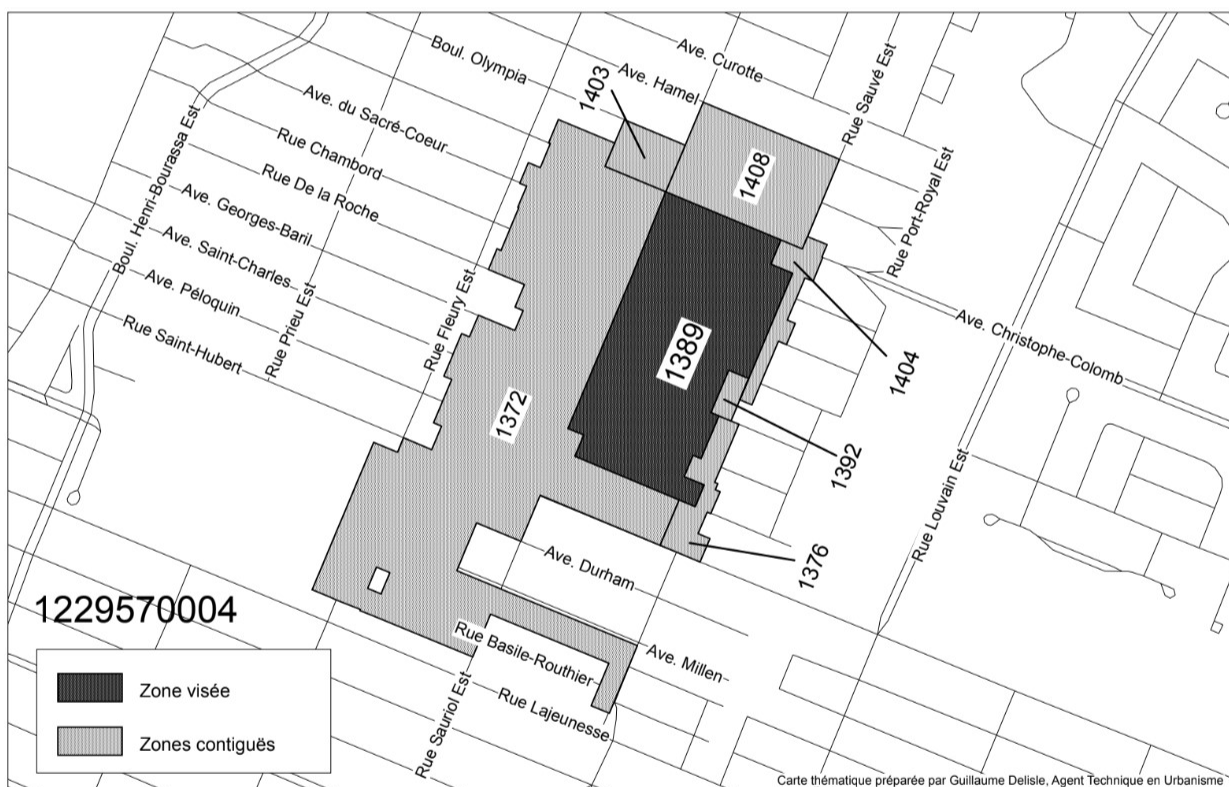
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA23 09 0040 visant à autoriser l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord – Lot 2 496 151 du cadastre du Québec - Zone 1389 (1229570004).

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 février 2023 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA23 09 0040, tiendra une assemblée publique de consultation le 22 février 2023, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 496 151 du cadastre du Québec et portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord, l'autorisation d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment (catégorie d'usage H.3), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* (01-274);

**QUE** le premier projet de résolution CA23 09 0040 vise la zone 1389, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 14 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert